



DELIBÉRATIONS N°103
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/103

Thème :

**ZAC LES QUARTIERS
DU 15/9**

Objet :

**AREA : Cessions de
parcelles au profit de
la Ville**

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1,
- VU** la délibération du conseil municipal n°2014.12.18/234 du 18/12/2014 attribuant la concession de la ZAC « Cœur de ville » (ancienne dénomination de la ZAC « des quartiers du 15/9 ») à la SPL AREA PACA (ancienne dénomination de la SPL AREA REGION SUD),
- VU** le traité de concession de la ZAC notifié à la SPL AREA PACA le 11 février 2015,
- CONSIDERANT** la réalisation d'aménagements par la SPL AREA PACA (comme convenu au projet de ZAC) concernant les parcelles suivantes : AK 457 (abords de la chaufferie du réseau de chaleur), AM 448 (médiathèque et archives municipales) et AM 447 (marché couvert),
- CONSIDERANT** que les aménagements ont été remis, au fur et à mesure de leur achèvement, à la Ville pour être affectés à un service public,
- CONSIDERANT** que les parcelles AK 457, AM 448 et AM 447 (propriétés de la SPL AREA REGION SUD) doivent à présent être rétrocédées à la Ville par acte authentique,
- CONSIDERANT** que l'avis des Domaines a été sollicité pour apprécier les valeurs vénales de ces biens qui ressortent à 1 € symbolique pour la parcelle AK457, à 327 000 € pour la parcelle AM447 et à 2 666 000 € pour la parcelle AM448
- CONSIDERANT** l'accord de l'AREA REGION SUD pour la rétrocession de ces parcelles à l'euro symbolique,
- CONSIDERANT** les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, réunie le 04/07/2022,

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_103-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié le 12/07/2022

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles AK 457, AM 448 et AM 447 par rétrocession de la SPL AREA REGION SUD,
- D'accepter que ces acquisitions s'effectuent à l'euro symbolique,
- De préciser que les frais d'acte notarié seront supportés par la SPL AREA REGION SUD,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 DEL 2022.07.06/103

PUBLIÉE LE : **12 JUIL. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

